



Le mercredi 23 juillet 2015, **Mme Isabelle EDET, conseillère politique** de la Délégation de l'Union européenne au Congo a prononcé quelques mots à l'occasion de la formation des parlementaires portant sur la "**Ratification et la transposition en droit Interne des Conventions Internationales.**"

Après avoir salué l'initiative, elle a rappelé les défis à relever par le Congo quant à la ratification de certains instruments internationaux et le réel besoin de renforcer les capacités du Ministère de la Justice et des Droits humains (MJDH) et du Parlement congolais.

Elle a rappelé que la République du Congo s'est soumise à deux reprises (en mai 2009 et en octobre 2013) à l'Examen Périodique Universel (EPU) du Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies, et s'est engagée à ratifier et à transposer en droit interne certains instruments internationaux des droits de l'homme, à régler la question des rapports en souffrance et à coopérer davantage avec les mécanismes internationaux et régionaux des droits de l'homme.

Mme Isabelle EDET a fait référence à des thèmes transversaux liés à cette rencontre en évoquant le débat qu'aura à conduire le parlement concernant le contenu des grands codes qui règlent la vie de la nation, et dont la préparation est depuis plusieurs années entre les mains de commissions spécialisées. Elle a également qualifié cette œuvre de longue haleine (intégrer les nouvelles lois, intégrer les principes contenus dans les accords internationaux ratifiés, débarrasser les codes de principes ou de notions tombés en désuétude –travaux forcés, peine pour les mineurs, peine de mort, divorce) qui est un sujet de société sensible pour toutes les couches de la population qui attendent beaucoup du travail des commissions puis des parlementaires.

Cette formation s'inscrit dans le cadre du Projet d'Appui à l'Etat de Droit et aux Associations (PAREDA) financé par l'Union européenne. Une centaine de députés et sénateurs ont activement pris part aux travaux. Les parlementaires doivent prochainement approuver la ratification d'accords internationaux signés par le Congo mais jamais entrés en vigueur. Il s'agit pour le Congo de respecter ses engagements pris récemment lors de son passage à l'Examen Périodique Universel de la Commission pour les Droits de l'Homme des Nations Unies. Les principes entrés en vigueur seront ensuite inclus dans les codes juridiques congolais restés inchangés depuis l'indépendance. Des commissions spécialisées ont été nommées pour réviser les codes sur la base d'une expertise également financée par la délégation de l'Union européenne à Brazzaville.